

BPJEPS Loisirs Tous Publics

Objectifs :

- Former des animateurs polyvalents capable d'initier tous les publics aux activités éducatives culturelles, d'expression, physiques, scientifiques et techniques
- Former des directeurs d'accueil collectif de mineur (ACM)
- Être autonome dans l'accueil et la prise en charge des différents publics
- Être capable de participer au fonctionnement d'une structure tout en promotionnant, valorisant ses activités et pratiques liées aux valeurs de l'Education Populaire

Public cible :

Notre BPJEPS Loisirs Tous Publics est destiné aux personnes souhaitant travailler auprès de publics diversifiés, concevoir et mettre en place des projets d'animation, des programmes sportifs :

- Issus du système scolaire secondaire à partir de 18 ans
- Issus d'une Prépa Sports IRSS,
- Titulaires du BAFA ou d'un CPJEPS
- Animateurs socio-culturels en temps partiels ou temps complets
- En reconversion professionnelle

Prérequis :

- Être titulaire du PSC1
- Justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée de 200 heures ou être titulaire du BAFA
- Valider les tests IRSS (sous réserve d'organisation) : écrit et QCM sur le monde de l'animation et les valeurs de l'Education Populaire, entretien de motivation.

Déroulement de la formation :

Septembre 2024 jusqu'en novembre 2025

Pour le BPJEPS LTP sous **statut stagiaire de la formation professionnelle** :

- 23 semaines pleines à IRSS : 650h
- 25 semaines en structure de stage par semaine : 924 h/an
- Tous les Mercredis en structure de stage

Pour le BPJEPS LTP sous **statut salarié dont apprenti** :

- 23 semaines pleines à IRSS : 650h
- 39 semaines en structure d'apprentissage par semaine : 1520 h/an
- Tous les Mercredis en structure d'apprentissage

Programme :

<p>UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure</p>	<p>Produire des écrits professionnels. Promouvoir les projets et actions de la structure. Repérer les attentes et les besoins des différents publics et choisir les démarches adaptées et adapter sa communication. Garantir l'intégrité physique et morale des publics Se situer dans la structure et participer à sa vie Situer la structure dans les différents types d'environnement</p>
<p>UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure</p>	<p>Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli Définir les objectifs et les modalités d'évaluation Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet Planifier les étapes de réalisation d'un projet d'animation, animer une équipe dans ce cadre et réguler. Evaluer son projet, le bilanter, le faire évoluer</p>
<p>UC3 LTP : Conduire une action d'animation dans le champ du « Loisirs tous Publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM)</p>	<p>Organiser et évaluer les activités Encadrer une équipe dans le cadre d'un ACM Accueillir les publics enfants, adolescents et les animateurs</p>
<p>UC4 LTP : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics »</p>	<p>Situer son activité d'animation dans un territoire Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure Conduire les activités d'animation</p>

Modalités d'évaluation :

Chacun des apprenants est évalué dans chacune des UC. Il est nécessaire de valider chacune d'elles pour valider son diplôme d'Etat. En fonction des UC, les modalités d'évaluation seront :

- Mise en situation pédagogique et soutenance
- Mise en place d'un projet d'animation et soutenance

- Dossiers et soutenance
- 18 jours de direction d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

Méthodes mobilisées :

Les formations se déroulent en présentiel.

Environ 50% des volumes de formation sont dévolus aux enseignements « théoriques » sur la connaissance des publics, la démarche de projet, la réglementation des ACM, la gestion et le management d'équipe, la conduite de réunion...

Environ 50% des volumes de formation sont dévolus aux enseignements « pratiques » et pédagogiques sur les activités physiques, les activités culturelles et d'expression, les activités scientifiques et techniques, la construction de séance et leur animation.

Formateurs :

- Enseignants
- animateurs Socio-culturels
- Directeurs d'ACM
- Intervenants professionnels

Effectif :

Entre 8 et 25 apprenants maximum en équivalent temps plein.

Planning de formation :

- **Rentrée :** 16 septembre 2024
- **Fin de formation :** 21 novembre 2025
- **Amplitude Horaire :** de 8h à 17h30 à titre indicatif. Des travaux et commandes ponctuels peuvent nécessiter de dépasser ces horaires habituels.

Lieux de formation :

- IRSS Angers : 229, rue du Dr Guichard - 49000 Angers

Tarifs 2022-2023 :

- 9,50 €/h en financement individuel personnel
- 11 €/h en financement aidé : CPF de transition (ex CIF), contrat de professionnalisation ou Pro-A (ex : période de professionnalisation) ...
- Pour les apprentis, la formation est prise en charge par l'OPCO de l'employeur

Chiffres Clés 2021-2022 :

- **Taux de réussite :**
 - 100 % d'obtention du BPJEPS APT-LTP pour les stagiaires de la formation professionnelle-
 - 83 % d'obtention du BPJEPS APT-LTP pour les apprentis
- **Taux d'emploi dans le secteur concerné et poursuite d'études :**
 - En attente des données 2021-2022
- **Taux d'abandon :**
 - 0 % d'obtention du BPJEPS APT-LTP pour les stagiaires de la formation professionnelle
 - 8 % d'obtention du BPJEPS APT-LTP pour les apprentis

Trouvez les données officielles sur le site web :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Validation des blocs de compétences (UC) :

- Chacun des blocs doit être validé afin d'obtenir son BPJEPS.
- Cette validation se fait tout au long de la formation.
- Chacun des blocs présente 2 certifications.

Modalités et délais d'accès :

Le candidat doit successivement passer par les étapes :

- De candidature à la formation – dès septembre de l'année n-1 jusqu'à 1 mois avant les tests de sélection.
- D'inscription aux tests de sélection – dès l'entretien de candidature réalisé jusqu'à 1 mois avant les tests de sélection.
- De validation des tests de sélection - réponse dans la semaine suivant la réalisation des tests – les tests se réalisent de mai à mi-septembre.

Les entrées en formation se réalisent généralement début septembre.

Equivalences et passerelles :

https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexesarrete160718modif_bp_4_ltp.pdf

Poursuite de parcours et débouchés

- animateur socio-culturel en association, collectivités territoriales et dans le secteur marchand.
- Concours de la fonction publique territoriale (animateur territorial)
- BPJEPS APT
- DEJEPS spécialité animation socio-éducative ou culturelle menant vers de la coordination de projet puis possibilité de poursuivre vers un DESJEPS permettant la direction d'une structure.

Retrouvez les informations détaillées sur notre BPJEPS dans notre documentation ou en déroulant cette page web.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02 41 62 19 97 ou par mail à l'adresse handicap@irss.fr afin de pouvoir échanger sur votre situation et vous proposer un parcours adapté.